



A l'origine de la loi Dalo, les tentes plantées l'hiver dernier.

TOIT. Le Droit au logement opposable est en fonction depuis le 1^{er} janvier.

Le Dalo face aux réalités

Environ 250 dossiers retirés dans les Bouches-du-Rhône pour faire valoir un droit au logement opposable garanti par la loi depuis le 1^{er} janvier, ce n'est pas encore un raz-de-marée. Mais ça ressemble déjà à une belle vague. "On s'attend à être submergé, reconnaît le préfet délégué à l'égalité des chances Pierre N'Gahane, qui estime déjà à 5 000 le nombre de personnes "sans logement, en logement insalubre ou surnuméraire" qui sont prioritaires pour bénéficier, ici, de la loi Dalo. Un chiffre à mettre en rapport avec les 60 000 personnes en attente d'un logement social dans le département.

Sans compter que les associations n'ont pas encore mobilisé sur la question et que le dispositif a quelque peu flotté les premiers jours. Rien sur le site Internet de la préfecture. Rien sur place. Et des bribes d'information réorientant vers l'Union départementale des associations familiales...

Depuis, ça va mieux. On peut dénicher les formulaires sur le site. Ils sont aussi disponibles à l'accueil et auprès de l'Udaf.

L'association aide à constituer les dossiers, les centralise puis les transmettra à la

commission de médiation chargée d'instruire les demandes au cas par cas. Sa première réunion n'est prévue que pour le 21 janvier. A cette date, combien de logements pourra-t-elle mettre en face des demandes? "Il va falloir gérer, estime Pierre N'Gahane, on va être très directif avec les bailleurs sociaux pour que les prioritaires soient vraiment ceux à qui reviennent les appartements." Ce qui ne devrait pas être suffisant et pousse la préfecture à annoncer la construction de 2 794 logements sociaux supplémentaires en 2008 et même à évoquer "les 60 000 logements vacants qui existent dans le privé".

Un pas vers la réquisition? "Quoi qu'il en soit, il n'y a pas assez de logements" insiste Marc Gastaldello, animateur de Vie et Terre et du Dal à Marseille. Ce qui fait dire à Fathi Bouaroua, président de l'agence régionale de la fondation Abbé Pierre que "la seule solution c'est d'obliger à construire du logement social, de racheter des logements privés, d'en conventionner et d'arrêter de subventionner leur construction. La loi n'est pas applicable mais elle doit obliger à..." ■

Audrey Savourin

SUR LE SITE